



pôle territorial de Bordeaux

direction du développement
et de l'aménagement
service du droit des sols
Code ACTE :

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le

ARRETE 2017-0831

07 JUIN 2017

Du **07 JUIN 2017**

OBJET : Ouverture de l'enquête publique - déclassement d'une emprise d'environ 3802m² située rues Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne sur la commune de Bordeaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;

Vu le code général des relations entre le public et l'administration et notamment son article R134-12

Vu la délibération N° 2017-0149 du 17 mars 2017 déposée à la Préfecture de la Gironde le 6 avril 2017, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier ;

Vu l'arrêté n°2017/0803 du 30 mai 2017, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au directeur général des territoires, en charge du pôle territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial ;

Vu la délibération du 30 mars 2012 de l'EPA Euratlantique approuvant le dossier création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Bordeaux Saint-Jean Belcier ;

Vu la délibération du 25 mai 2012 du Conseil de la Métropole émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC ;

Considérant que la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, située à l'intérieur de l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux-Euratlantique, a été créée sur un périmètre de 145 hectares le 29 janvier 2013 par arrêté préfectoral ;

Considérant que l'aménagement de cette zone, moteur de l'OIN, vise à doter l'agglomération bordelaise d'un pôle urbain structurant autour de la gare Saint-Jean ;

Considérant que, Bordeaux Métropole a confié l'aménagement de ce secteur à l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Euratlantique;

Considérant que, la mise en œuvre du projet implique notamment la cession à l'aménageur d'une emprise d'environ 1599m² située rue Clément Thomas et Elvira Guerra sur la commune de Bordeaux, appartenant à Bordeaux Métropole.

Considérant que pour des raisons de gestion, le reste de la rue Clément Thomas et une partie de la rue Plantevigne, d'une emprise d'environ 2203m², seront désaffectées et déclassées en vue de cession ultérieure dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier.

Considérant que l'emprise d'environ 3802m² est actuellement utilisée en voirie, accessible librement depuis le quai de Paludate ; que cette emprise, du fait de son usage, fait partie du domaine public routier de Bordeaux Métropole ;

Considérant que, pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition préalable obligatoire ;

Considérant que cette opération doit être précédée d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole
ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet suivant : déclassement d'une emprise de 3802m² située rue Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne sur la commune de Bordeaux.

ARTICLE 2 : Monsieur Daniel Leclerc est nommé **Commissaire Enquêteur**.

ARTICLE 3 : Le dossier sera déposé à la Cité Municipale de Bordeaux du **23 juin 2017 au 10 juillet 2017**, située 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours d'ouverture des services municipaux de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les habitants pourront également apporter leurs observations par voie postale à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Daniel Leclerc, commissaire enquêteur
Service Aménagement urbain
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial de Bordeaux
Bordeaux Métropole
4 rue Claude Bonnier
33 075 Bordeaux Cédex

Les habitants pourront également prendre connaissance du dossier sur le site internet dédié à cet effet, à l'adresse suivante : www.participation.bordeaux-metropole.fr.

ARTICLE 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, l'avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus, le **23 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et le 10 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures**.

ARTICLE 6 : Il mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du Commissaire Enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **11 juillet 2017**, lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole

Claire Vendé Bedra
adjointe au directeur général des Territoires
en charge du pôle territorial de Bordeaux